



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT DE DIE
DÉPARTEMENT DE LA DROME

=====

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS - Cœur de Drôme

ARRÊTÉ N° 2023-225

Abrogation de l'arrêté n°2020-330 du 5 novembre 2020 portant délégation de signature à Madame Céline ARGENTIN

Le Président de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans - Cœur de Drôme

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L.5211-2 et L.5211-9,

VU l'arrêté n°2020-330 du 5 novembre 2020 portant délégation de signature à Madame Céline ARGENTIN, Directrice du multi-accueil Le Petit Bosquet à Crest, pour signer les contrats d'accueil au sein de cet établissement,

CONSIDERANT la mise en disponibilité de Madame Céline ARGENTIN,

ARRETE

Article 1 : A compter du 21 septembre 2023, l'arrêté n°2020-330 du 5 novembre 2020 est abrogé.

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

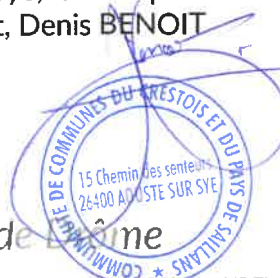
ACTE RENDU EXÉCUTOIRE PAR :

Transmission au Représentant de l'Etat : 26 SEP. 2023

Transmission à l'Intéressée : 26 SEP. 2023

Publication : 26 SEP. 2023

Aouste sur Sye, le 21 septembre 2023
Le Président, Denis BENOIT



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme